



Vaccination des 12/17 ans

publié le 27/08/2021

Descriptif :

Modalités de vaccination : qui est concerné, comment est-ce organisé, document nécessaire à la prise en charge.

La campagne de vaccination pour les 12/17 ans sera organisée au niveau du collège selon les modalités suivantes :

- **Élèves concernés** : les élèves à partir de 12 ans (au 01/09) n'ayant reçu aucune dose ou une première dose de vaccin,
- **Transport** : mise en place d'un transport du collège vers le centre de vaccination (pris en charge par la Région),
- **Modalité** : autorisation de vaccination à signer par un parent (en annexe à retourner par mél sur la boîte de l'établissement ce.0860049L@ac-poitiers.fr avant le mardi 31 Août 2021 à 17 h 00.).

Document joint

 [information_parents_-_covid_-_vaccination](#) (PDF de 694 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.